



Comment réaliser le versement de votre taxe d'apprentissage?



1

REPLISSEZ le bordereau destiné à votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) en indiquant la somme que vous souhaitez attribuer à l'établissement de formation à titre dérogatoire (liste dérogatoire - dans la limite de 26% du hors quota)

2

PRÉCISEZ le nom de l'établissement de formation qui sera bénéficiaire de cette somme sur le même bordereau (OCTA)

3

ENVOYEZ à votre OCTA le bordereau complété



Nos établissements pouvant bénéficier de la taxe d'apprentissage

> IME LÉONCE MALÉCOT

32, avenue Duval Le Camus
92210 Saint-Cloud
Tel. 01 47 71 15 21
claire.leridant@papstcloud.org
SIRET : 775 729 874 00047

> SESSAD DU VAL D'OR NORD

3, promenade de la Bonnette
92230 Gennevilliers
Tel. 01 46 85 24 50
claire.pages@papstcloud.org
SIRET : 775 729 874 00187

Besoin d'un renseignement ?

> Téléphone :
01 46 02 51 98

> E-mail :
siege@papstcloud.org



LES PAPILLONS BLANCS
de la Colline
www.papstcloud.org



Contribuez à la formation professionnelle

de nos adolescents en situation de handicap grâce à

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



LES PAPILLONS BLANCS
de la Colline

Qui sommes-nous ?



> L'association **LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE** est le résultat de la fusion entre les Papillons Blancs de Saint-Cloud et sa région, Appedia Autisme et l'APEI de Sèvres, Chaville, Ville d'Avray.

> **SA MISSION** est d'accompagner les familles d'enfants et adultes en situation de handicap en leur proposant une prise en charge éducative et une formation ou insertion professionnelle



> Les **25 ÉTABLISSEMENTS** et **SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT** de l'Association accueillent actuellement **671** enfants, adolescents et adultes porteurs de handicap mental.

Nos ÉTABLISSEMENTS de FORMATION PROFESSIONNELLE

1 Institut Médico-Educatif (IME)
et **1 Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** pour adolescents handicapés (de 14 à 25 ans).

Nos formations



Nos établissements forment aux métiers suivants

- >>>>> Métiers des espaces verts
- >>>>> Cuisine / Restauration
- >>>> Conditionnement / Mailing
- >>> Informatique / Bureautique
- >> Menuiserie
- > Reprographie / Façonnage



À quoi sert la taxe d'apprentissage?



> **ELLE PERMET** le financement des formations professionnelles

> **ELLE EST DUE** par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés quel que soit son statut



Comment utiliserons-nous votre contribution ?

Votre contribution à l'un de nos établissements nous permettra d'améliorer **LA FORMATION PROFESSIONNELLE** de nos adolescents en situation de handicap mental, en finançant :



- > **L'ACHAT** de matériel
- > **L'AMÉNAGEMENT** des ateliers d'apprentissage



NOS ÉTABLISSEMENTS

SONT HABILITÉS À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU

TITRE DU HORS QUOTA

TAXE BRUTE
0,68% de la Masse Salariale

Conseils régionaux
51%

Quota CFA et apprentissage
26%

HORS QUOTA
23%

Catégorie A
Niveaux V, IV et III

Catégorie B
Niveaux II et I

ACTIVITÉS DÉROGATOIRES (AD)
Max 26% du barème